



PRÉFET des Deux-Sèvres

Dossier de demande de subvention PDASR 2020

Notice explicative

- Pièces à fournir AVANT l'action :

- le dossier de demande de subvention PDASR 2020 (un par action) : cerfa 12156*3. (uniquement pour les associations, collectivités et établissements publics)
- la fiche action + Annexer le détail du budget prévisionnel.
- le bilan budgétaire de l'année précédente présenté en assemblée générale. (pour les associations).
- le RIB.
- le numéro de SIRET.
- le(s) devis.

- Pièces à fournir APRES la réalisation de l'action :

- Un compte rendu financier de subvention : cerfa 15059*2,
- Un bilan global de l'action portant sur :
 - le nombre de participants,
 - les points forts et les points à améliorer,
 - les pistes d'évolution souhaitées de l'action, le cas échéant,
 - le ressenti du public et des intervenants vis-à-vis de l'action,
 - la couverture médiatique (presse, internet, reportage TV...).

Ce bilan à faire sans formalisme sur le mail : pref-mission-securite-routiere@deux-sevres.gouv.fr

Sans l'ensemble de ces documents, nous serons dans l'impossibilité d'effectuer la mise en paiement de la subvention.

Toute demande d'action n'entraîne pas forcément une demande de subvention (prêt de matériel ou atelier pédagogique par exemple)